



Aux membres
IGS, GEO+ING, geosuisse et PGS

Berne, le 14 novembre 2016

Résultats des négociations 2016 et salaires minima 2017

Mesdames,
Messieurs,

Comme le prévoit l'article 23 de la convention nationale de travail, les représentants d'IGS, de GEO+ING, de geosuisse et de PGS se rencontrent régulièrement pour discuter des conditions d'emploi. Leur dernière rencontre a eu lieu le 17 octobre 2016. Elle a porté sur les points suivants :

Réglementation sur les conditions de travail dans la branche géomatique:

Comme annoncé l'année passée, une enquête sur les conditions de travail dans la branche géomatique a été menée au premier semestre 2016 afin de pouvoir disposer d'une base de discussion objective. Au total, 122 employeurs et 452 employés ont participé à ce sondage. En résumé, on peut constater que les employés et les employeurs sont globalement satisfaits des conditions d'emploi convenues, toutefois, il y a un besoin évident de la part des employés de disposer de plus de flexibilité par rapport à leur travail (lieu de travail (télétravail), temps de travail, salaire, vacances, etc.). Pour aller dans ce sens, deux voies complémentaires sont ouvertes : la première est de modifier ou d'ajouter des articles dans la convention nationale de travail ; la seconde est de compléter le cas échéant le rapport explicatif de celle-ci pour en donner une meilleure compréhension et pour rendre plus visibles les possibilités déjà existantes.

Fondamentalement, des efforts doivent être maintenus pour pouvoir recruter et former plus de professionnels, de les garder plus longtemps au sein de notre branche et de leur offrir un meilleur potentiel de développement professionnel. La démarche de vouloir améliorer nos conditions de travail est une mesure concrète pour rendre notre profession plus attractive et pour atteindre ces objectifs.

L'analyse détaillée des résultats du sondage et les négociations ont donné lieu à plusieurs propositions constructives concernant les vacances, le congé paternité et les jours de congé. Celles-ci devront être encore discutées plus en détail par les associations partenaires.

Analyse des salaires minima :

Cette année, aucune négociation concernant des modifications des salaires minimaux n'a été mise à l'ordre du jour, car celle-ci se base sur le résultat de l'enquête salariale des associations d'ingénieurs et architectes (SIA). La prochaine enquête aura lieu en 2017 et servira de base pour les négociations d'automne 2017. Néanmoins, « salaire minimum inchangé » ne signifie pas « absence de négociation », car sur le marché de l'emploi les spécialistes avec de l'expérience sont recherchés. De bons employés doivent être rémunérés de manière appropriée selon leur compétence afin de pouvoir les maintenir le plus longtemps possible en activité au sein de notre branche.

C'est pourquoi IGS, PGS, GEO+ING et geosuisse invitent employeurs et employés à engager le dialogue afin de trouver de bonnes solutions pour disposer de conditions de travail attractives et d'un bon potentiel de développement pour les personnes compétentes.

Cordiales salutations,

Ingénieur - Géomètre Suisse (IGS)

Thomas Frick, Président

(sign.)

Professionnels Géomatique Suisse (PGS)

Laurent Berset, Président

(sign.)

**Société suisse de géomatique et
en
de gestion du territoire (geosuisse)**

Matthias Widmer, Présidence

(sign.)

**Groupement professionnel des ingénieurs
géomatique Suisse (GEO+ ING)**

Jérôme Ray, Président

(sign.)